



En attente de reconnaissance maladie professionnelle

Par **VILLAG**, le **16/05/2013** à **14:34**

Bonjour, vraiment besoins de conseil, toujours en attente de la décision par la commission pour ma reconnaissance de maladie professionnelle, j'ai été convoquée lundi par le médecin conseil pour mon arrêt de travail dû à une tendinite de quervain à la main droite, celle ci avait été validée par un autre médecin conseil en septembre dernier, or lors de cette convocation de lundi le médecin conseil a jugé que je devais reprendre le travail, car il jugeait que je pouvais retravailler, je lui ai expliqué que dans mon travail je me servais sans cesse de ma main et que c'est pour cette raison que la médecine du travail m'avait dirigé pour une reconnaissance de mp, réponse vous reprenez et si pas possible le médecin du travail vous reconnaitra inapte.. désespérée je dis mais là vu mon travail je serai licenciée car pas beaucoup d'autres possibilités de poste, sauf qu'en étant reconnue en mp je pourrais négocier et réponse, vous cherchez un autre emploi en vous inscrivant à pôle emploi, j'ai 61 ans, reconnue handicapée car problèmes aux jambes, mais pas assez pour avoir une pension et pas assez de trimestres pour la retraite, si je perds mon emploi je suis catastrophée, et je ne comprends pas pourquoi on peut me faire reprendre sans attendre la décision, c'est allé à l'encontre dossier passé en commission le 20 décembre ...dois je consulter un avocat? merci de m'aider
,cordialement, ghyslaine